

L'invasion des poissons asiatiques

Deux poissons asiatiques ont envahi le bassin de la Dyle. Heureusement, on y retrouve aussi beaucoup de poissons qui y sont à leur place.

● Arnaud HUPPERTZ

Personne ne sait comment ils y sont arrivés mais le constat est sans appel : la gibèle et le goujon asiatique se sont installés dans les cours d'eau du Brabant wallon. Ce n'est pas une bonne nouvelle : ces deux espèces figurent sur la liste noire des espèces invasives en Belgique. Leur présence en Brabant wallon inquiète donc les responsables du Contrat de rivière Dyle-Gette.

Ce sont ces derniers qui ont repéré les deux espèces asiatiques sur la Lasne et la Dyle, lors des pêches électriques organisées cette année pour recenser la faune aquatique du Brabant wallon. 429 goujons asiatiques et huit gibèles ont été comptés lors de ces pêches.

L'origine de ces poissons n'est qu'hypothèse. Même s'ils ne sont pas franchement beaux, ils auraient pu être versés dans un étang comme poisson d'ornementation. Une autre hypothèse, plus vraisemblable, est celle de la pêche au vif. Les goujons sont utilisés comme appâts. Il suffirait que quelques-uns se soient libérés de l'hameçon pour qu'ils colonisent une rivière. « On ne veut stigmatiser personne, rassure Jérémie Guyon, du Contrat de rivière Dyle-Gette. Mais il est temps qu'une réglementation sur les espèces invasives soit mise en place. »



La gibèle et goujon asiatique (à droite) ont été repérés lors des pêches électriques organisées par le Contrat de rivière Dyle-Gette.

« Il est temps de mettre en place une réglementation sur les espèces invasives »



Car les goujons asiatiques et les gibèles vont causer du tort aux rivières brabançonnaises. Le premier est porteur d'un agent infectieux très virulent pour les poissons locaux et il ne se prive pas pour manger plus que sa part dans les

rivières. La gibèle pourrait se croiser avec des espèces indigènes. Elle fait donc planer une réelle menace génétique sur les espèces locales.

La solution est simple à édicter mais difficile à réaliser : il faut dé-

barrasser nos rivières de ces poissons. Le Contrat de rivière Dyle-Gette va se pencher sur les méthodes qui permettront d'atteindre cet objectif, maintenant que la présence des poissons asiatiques est décelée. ■

DEMAIN

Le Brabant wallon n'aura jamais de cours d'eau de très bonne qualité.

Des anguilles dans la Lasne et la Dyle

Les poissons sont plus nombreux dans les cours d'eau du bassin de la Dyle. Un indice de l'amélioration de la qualité des eaux.

Fort heureusement, il n'y a pas que des poissons asiatiques dans les cours d'eau du Brabant wallon. Les pêches électriques ont permis de recenser vingt-deux espèces différentes allant de l'anguille à la vandoise, en passant par l'épinoche et même la truite. La présence de ces dernières est une bonne nouvelle même si, au Contrat de rivière Dyle-Gette, on préfère modérer son enthousiasme : « Pour beaucoup des



Plus de 20 cm pour cette truite pêchée dans le Smohain : de quoi se réjouir.

poissons recensés, il s'agit de réintroduction par l'homme, relève Jérémie Guyon. Il n'y a pas encore de population bien structurée avec une reproduction locale. » Mais les poissons sont plus nombreux que par le passé et on peut y voir le signe

d'une amélioration de l'état des cours d'eau qui constituent le bassin de la Dyle.

Les truites, par exemple, sont issues d'un rempoissonnement par le service de la Pêche de la Région wallonne. Sa présence est néan-

moins réjouissante : certaines truites fario retrouvées dans le Smohain, à Ohain, mesuraient jusqu'à 23 cm. « C'est la preuve qu'elles survivent et que, donc, la qualité des eaux s'améliore. Mais il faudra que cette présence se confirme avec les an-

nées pour crier victoire » estime Jérémie Guyon.

Pareil pour la quarantaine d'anguilles retrouvées dans la Lasne et la Dyle : elles proviennent d'un rempoissonnement effectué côté flamand du bassin. ■ A.H.

Cours d'eau	Village	Nombre total	Nombre d'espèces
Smohain	Ohain	279	3
Lasne	Genval	2111	15
Lasne	Rosières	723	11
Dyle	Court-Saint-Étienne	393	12
Dyle	Bierges	326	7
Orne	Court-Saint-Étienne	1 903	7
Au total, en 2010		4 835	22